

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 04847

Numéro SIREN : 485 002 893

Nom ou dénomination : 13 BIS

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004621

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004621**
n°de gestion : **2005B04847**
n°SIREN : **485 002 893 RCS Lyon**

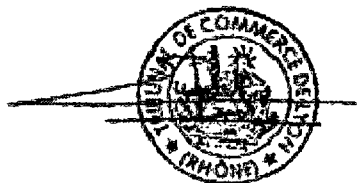
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/02/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

13 BIS - Société par actions simplifiée
13 avenue Berthelot 69007 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4990758

4990758

Liasse 17 IS RN

CERTIFIÉ
CONFORME

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 13 BIS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 13 AVENUE BERTHELOT 69007 LYON Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 485002893000025 Néant *

				Exercice N clos le		
				2017		
		But	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	7 281	AC	7 281	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	61 068	AK	34 892	26 176
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 122	AU	2 122	
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 401 601	CV		1 401 601
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	2 880	BI		2 880	
TOTAL (II)		BJ	1 474 952	BK	44 294	1 430 657
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et fins	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	108 746	BY		108 746
	Autres créances (3)	BZ	1 005 090	CA		1 005 090
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	32 457	CG		32 457	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 149	CI		2 149	
TOTAL (III)		CJ	1 148 443	CK		1 148 443
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étalé (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 623 394	1A	44 294

Renvois (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes. CP

(3) Part à plus d'un an. CR

Classe de réserve de provision * Immobilisations. Stocks Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	725 400)		DA	725 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	72 540
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG	1 403 677
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	9 993
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
			TOTAL (I)	DL	2 211 610
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées				DN	
			TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
			TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	120 446
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	186 725
	Dettes fiscales et sociales			DY	60 272
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA	48	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)			EB	
			TOTAL (IV)	EC	367 490
			(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 579 100	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	367 490	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL Expertise - Sarl - Janvier 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	328 673
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL	328 673
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	328 681
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	222 336
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 553
	Salaires et traitements *				FY	118 573
	Charges sociales (10)				FZ	45 607
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	3 939
			dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	12
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	393 021	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(64 341)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	65 993	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	13 376	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	79 370	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	1 758	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	1 758	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	77 611	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	13 271	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	3 278		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	408 050		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	398 057		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	9 993		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	79 370	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 758	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G 1)			HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	7 281	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	61 068	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2			KP		KQ	KR
					KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 122	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	2 122	LO	LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
	Autres participations		8U	1 401 601	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	2 880	IU	IV		
	TOTAL IV		LQ	1 404 481	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	1 474 952	0H	0J		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation Moins * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessations & des pertes du titres hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	7 281	D7	7 281	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	61 068	IX	61 068	
CORPORELLES	Terrains			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		MD		ME		MF		
	Installations générales, agencements et am. des constructions	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	
					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	2 122	MT	2 122	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			TY		NG	2 122	NH	2 122	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7	0W		
	Autres participations		I0		0X	1 401 601	0Y	0Z		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 880	2F	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	1 404 481	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	1 474 952	0L	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			CY			EL			EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II			PE			PF			PH		
Terrains		PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU		
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM			QN			QO		
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT		
TOTAL III		QU			QV			QW			QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN			ØP			ØQ			ØR		
		40 355			3 939						44 294		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10		
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6		
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL IV	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général des ventes (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ						
Total général des ventes (NS + NT + NU)		Total général des ventes (NW - NY)											
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Pertes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette abréviation sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 13 BIS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						

SARL Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	2 880	UV	2 880		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	108 746	108 746			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	162 864	162 864		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	27 580	27 580		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	814 646	814 646			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
	Charges constatées d'avance		VS	2 149	2 149			
	TOTAUX			VT	1 118 865	VU	1 115 985	VV
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	186 725	186 725				
Personnel et comptes rattachés		8C	10 886	10 886				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 881	17 881				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	30 182	30 182			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 323	1 323			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	120 446	120 446				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	48	48				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	367 490	VZ	367 490		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

SAGE Expertise-comptable Janvier 2017

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF					Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA					Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX
	Amendes et pénalités		WJ					Charges financières (art. 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)									
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	88 935		Résultats bénéficiaires visés à l'art. de 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
		- Imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								
		- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 * et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		
								102 206		
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-5D, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- Imposées au taux de 0 %							
			- Imposées au taux de 19 %							
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- Imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
								65 993		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et les dividendes	Entreprises nouvelles - Régime d'entreprises en difficulté 44 septet		K9	Entreprises nouvelles (44 septet)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septet A)		L5
		Pôle de compétitivité zones CICE (art. 44 octodes)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septet C)		PA
		Zone franche urbaine (art. 44 octodes octodes A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 octodes C)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 septet D)		XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindodes)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
								65 993		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XL		36 213		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								36 213		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-5D

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS 13 BIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	310 655	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	36 213	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	274 442	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	274 442	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 392	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour Investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)				(Ventilation par taux)		

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

BASE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 BIS</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I							SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II							RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Durée en nombre de mois	1	2
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
SIREN :	Dénomination :					
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises		OA				
Production vendue - Biens		OB				
Production vendue - Services		OC		328	673	
Production stockée		OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE				
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH		8		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assurés		OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT				
		TOTAL 1	OM	328	681	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON				
Variation de stocks (marchandises)		OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR		36	398	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		129	782	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW		12		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale		OY				
Taxes sur le C A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I P P		OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9				
		TOTAL 2	OJ	166	192	
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	162	489	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi établissements et sur les formulaires n°1329 AC SD et 1329 DEF)		SA		162	489	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX		328	673	
Période de référence	GY	0	1	/	0	7
				/	2	0
				/	1	6
		GZ	3	0	/	0
				/	6	2
				/	0	1
				/		7
Date de cessation	HR			/		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="0"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="72540"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Expertises-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062017

N° SIRET 4 8 5 0 0 2 8 9 3 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 BIS

ADRESSE (voie) 13 AVENUE BERTHELOT

CODE POSTAL 69007 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SARL DGA EXPERTISE - janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Annexes 17**SAS 13 BIS****ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 18 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 579 100,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 9 992,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/10/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS 13 BIS

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

SAS 13 BIS**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 474 952

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	68 349			68 349
Immobilisations corporelles	2 122			2 122
Immobilisations financières	1 404 481			1 404 481
TOTAL	1 474 952			1 474 952

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 44 294

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	38 234	3 939		42 173
Immobilisations corporelles	2 122			2 122
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	40 355	3 939		44 294

3.2 - Etat des créances = 1 118 865

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 880		2 880
Actif circulant & charges d'avance	1 115 985	1 115 985	
TOTAL	1 118 865	1 115 985	2 880

3.3 - Charges constatées d'avance = 2 149

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.4 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Méthode calcul des amortissements:

- Immobilisations incorporelles: Linéaire 26 à 216 mois
- Autres immobilisations corporelles: Linéaire 36 mois

SAS 13 BIS**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 725 400**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	72540	10,00	725 400
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	72540	10,00	725 400

4.2 - Etat des dettes = 367 490

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	120 446	120 446		
Fournisseurs	186 725	186 725		
Dettes fiscales & sociales	60 272	60 272		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	48	48		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	367 490	367 490		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 548

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 880
Dettes fiscales & sociales	6 668
Autres dettes	
TOTAL	13 548

SAS 13 BIS**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Autres Informations complémentaires**

Participation à hauteur de:

99.99% de l'usufruit des titres de la SCI COMOEDIA

100% du capital de la SARL PARTERRE ET BALCON: Capitaux Propres au 30/06/2017: -185 000 euros
Résultat Net au 30/06/2017: -70 196 euros99.8% du capital de la SAS GEBEKA FILMS: Capitaux Propres au 30/06/2017: 141 460 euros
Résultat Net au 30/06/2017: 979 291 euros100% du capital de la SAS PLEIN CHAMP: Capitaux propres au 30/06/2017: 392 225 euros
Résultat Net au 30/06/2017: 19 233 euros

SAS 13 BIS**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 149

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	2 149
TOTAL	2 149

8.2 - Charges à payer = 13 548

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 880
Fourn.factures non parvenues(408100)	6 880
Dettes fiscales et sociales :	6 668
Pers congés a payer(428200)	3 818
Org.soc congés a payer(438200)	1 527
Etat charges fiscales sur congés a payer(448200)	47
Etat autres charges a payer(448600)	1 276
TOTAL	13 548

13 BIS
Société par actions simplifiée au capital de 725 400 euros
Siège social : 13, avenue Berthelot (69007) LYON
485 002 893 RCS LYON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **9 992,69 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	356 765,53 euros
Affectation au poste « autres réserves »	----- 356 765,53 euros

En conséquence, le solde du compte « autres réserves » sera porté de la somme de 1 046 911,61 euros, à la somme de **1 403 677,14 euros**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de **2 201 617,14 euros**.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Marc BONNY



13 BIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 725 400 €

Siège social :
13 avenue Berthelot
69007 LYON

SIREN : 485 002 893

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2017



CABINET JP. CONSTANT

AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES

Nicolas PRIEST

66 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69006 LYON

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 13 BIS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

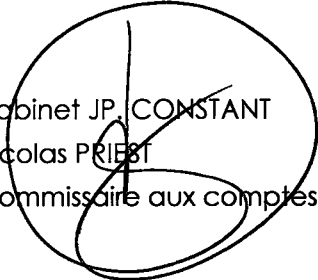
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 15 décembre 2017



Cabinet JP. CONSTANT
Nicolas PRIEST
Commissaire aux comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)			du 01/01/2015 au 30/06/2016 (18 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	7 281	7 281			
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	61 068	34 892	26 176	30 115	- 3 939
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 122	2 122			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 401 601		1 401 601	1 401 601	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 880		2 880	2 880	
TOTAL (I)	1 474 952	44 294	1 430 657	1 434 596	- 3 939
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	108 746		108 746	130 982	- 22 236
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				7	- 7
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	162 864		162 864	135 956	26 908
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	27 580		27 580	1 403	26 177
. Autres	814 646		814 646	801 341	13 305
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	32 457		32 457	18 750	13 707
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 149		2 149	1 092	1 057
TOTAL (II)	1 148 443		1 148 443	1 089 531	58 912
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 623 394	44 294	2 579 100	2 524 128	54 972

Bilan (suite)

PASSIF	Présenté en Euros		
	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	du 01/01/2015 au 30/06/2016 (18 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 725 400)	725 400	725 400	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	72 540	72 540	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 403 677	1 046 912	356 765
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	9 993	356 766	- 346 773
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 211 610	2 201 617	9 993
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		26	- 26
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	120 446	174 066	- 53 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 725	100 143	86 582
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	10 886	3 410	7 476
. Organismes sociaux	17 881	17 802	79
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 182	25 722	4 460
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 323	1 293	30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	48	48	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	367 490	322 511	44 979
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 579 100	2 524 128	54 972

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		du 01/01/2015 au 30/06/2016 (18 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	328 673		328 673	484 488	- 155 815	-32,16
Chiffres d'affaires Nets	328 673		328 673	484 488	- 155 815	-32,16
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			8	39	- 31	-79,49
Total des produits d'exploitation (I)			328 681	484 528	- 155 847	-32,16
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			222 336	326 573	- 104 237	-31,92
Impôts, taxes et versements assimilés			2 553	2 828	- 275	-9,72
Salaires et traitements			118 573	170 289	- 51 716	-30,37
Charges sociales			45 607	65 885	- 20 278	-30,78
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 939	5 909	- 1 970	-33,34
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			12	24	- 12	-50,00
Total des charges d'exploitation (II)			393 021	571 508	- 178 487	-31,23
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-64 341	-86 981	22 640	26,03
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			65 993	328 456	- 262 463	-79,91
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			13 376	13 216	160	1,21
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			79 370	341 672	- 262 302	-76,77
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés			1 758	3 424	- 1 666	-48,66
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			1 758	3 424	- 1 666	-48,66
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			77 611	338 248	- 260 637	-77,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV+V-VI)			13 271	251 268	- 237 997	-94,72

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	du 01/01/2015 au 30/06/2016 (18 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 278	-105 498	108 776	103,11
Total des Produits (I+III+V+VII)	408 050	826 200	- 418 150	-50,61
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	398 057	469 434	- 71 377	-15,20
RESULTAT NET	9 993	356 766	- 346 773	-87,20
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 17**SAS 13 BIS****ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 18 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 579 100,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 9 992,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/10/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS 13 BIS

13 AVENUE BERTHELOT 69007 LYON

08/01/2018

SAS 13 BIS

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE



SAS 13 BIS

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 474 952

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	68 349			68 349
Immobilisations corporelles	2 122			2 122
Immobilisations financières	1 404 481			1 404 481
TOTAL	1 474 952			1 474 952

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 44 294

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	38 234	3 939		42 173
Immobilisations corporelles	2 122			2 122
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	40 355	3 939		44 294

3.2 - Etat des créances = 1 118 865

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 880		2 880
Actif circulant & charges d'avance	1 115 985	1 115 985	
TOTAL	1 118 865	1 115 985	2 880

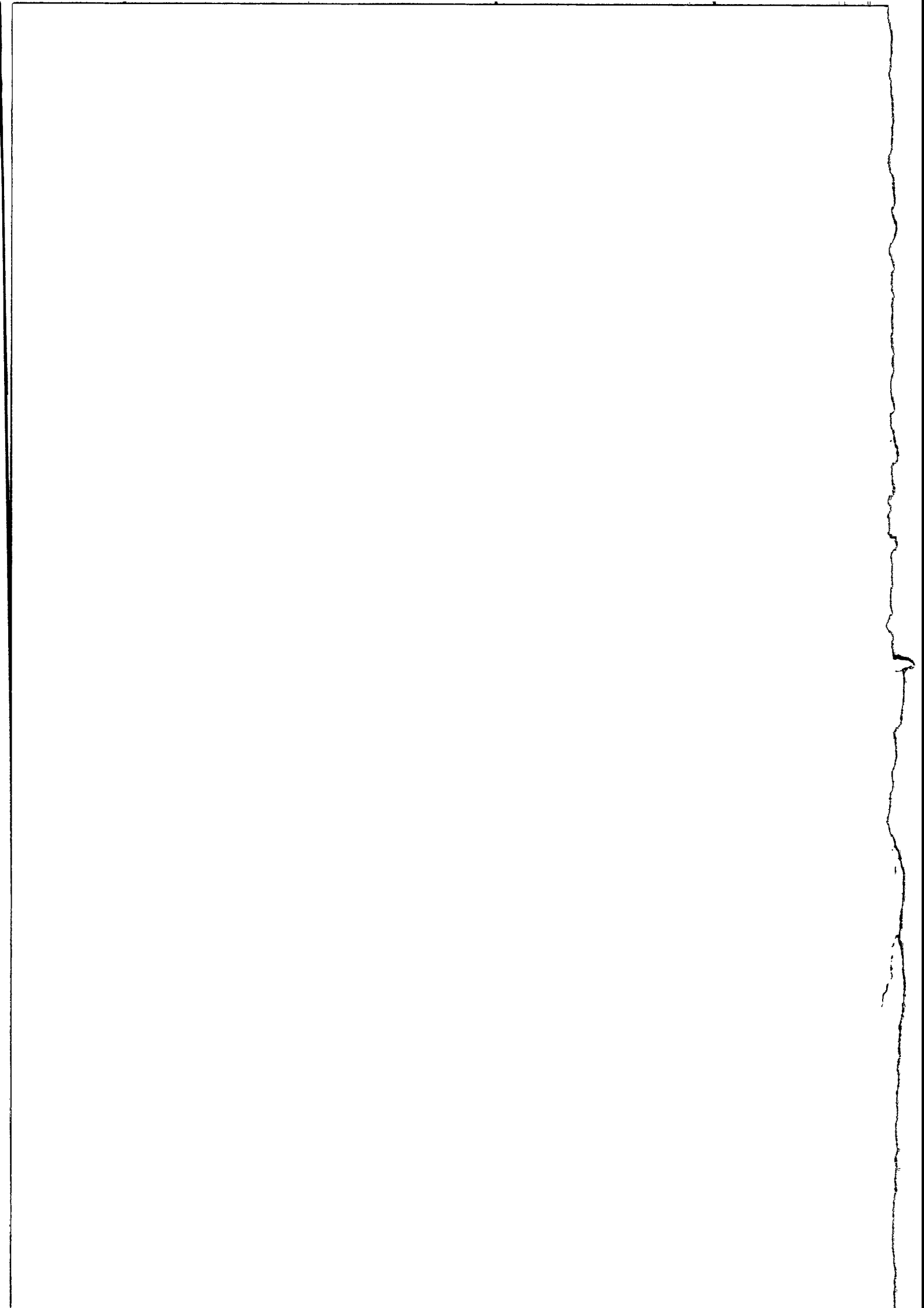
3.3 - Charges constatées d'avance = 2 149

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.4 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Méthode calcul des amortissements:

- Immobilisations incorporelles: Linéaire 26 à 216 mois
- Autres immobilisations corporelles: Linéaire 36 mois



SAS 13 BIS**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentés en Euros

Edité le 05/12/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 725 400**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	72540	10,00	725 400
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	72540	10,00	725 400

4.2 - Etat des dettes = 367 490

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	120 446	120 446		
Fournisseurs	186 725	186 725		
Dettes fiscales & sociales	60 272	60 272		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	48	48		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	367 490	367 490		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 548

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 880
Dettes fiscales & sociales	6 668
Autres dettes	
TOTAL	13 548

SAS 13 BIS**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Autres Informations complémentaires**

Participation à hauteur de:

99.99% de l'usufruit des titres de la SCI COMOEDIA

100% du capital de la SARL PARTERRE ET BALCON: Capitaux Propres au 30/06/2017: - 185 000 euros
Résultat Net au 30/06/2017: -70 196 euros99.8% du capital de la SAS GEBEKA FILMS: Capitaux Propres au 30/06/2017: 141 460 euros
Résultat Net au 30/06/2017: 979 291 euros100% du capital de la SAS PLEIN CHAMP: Capitaux propres au 30/06/2017: 392 225 euros
Résultat Net au 30/06/2017: 19 233 euros

SAS 13 BIS

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/12/2017

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 149

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	2 149
TOTAL	2 149

8.2 - Charges à payer = 13 548

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 880
Fourn.factures non parvenues(408100)	6 880
Dettes fiscales et sociales :	6 668
Pers congés a payer(428200)	3 818
Org.soc congés a payer(438200)	1 527
Etat charges fiscales sur congés a payer(448200)	47
Etat autres charges a payer(448600)	1 276
TOTAL	13 548